



COMMUNE DE  
CHESEAUX-NORÉAZ

Cheseaux-Noréaz, le 17.10.2022

## Préavis municipal No 13/22 relatif au budget 2023

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le budget de fonctionnement 2023, mis à disposition de toutes et tous sur le site internet de la Commune, présente les résultats de la projection budgétaire 2023 suivants :

Revenus de fonctionnement	CHF	+3'550'490.-
Charges de fonctionnement, hors amortissements	CHF	<u>-3'457'700.-</u>
<b>Résultat avant amortissements</b>	<b>CHF</b>	<b>+92'790.-</b>
Amortissements obligatoires du patrimoine	CHF	<u>-167'210.-</u>
<b>Résultat net, après amortissements</b>	<b>CHF</b>	<b><u>-74'420.-</u></b>

Les principaux commentaires expliquant les différences avec les comptes 2021 :

### 1. Administration

- Administration-traitements (110.301 à 110.305) : les différences sont dues à une nouvelle manière de comptabiliser les frais de personnel et administratif. Comptabilisés maintenant en totalité ici, les montants imputables à un autre poste sont indiqués en revenu sous le chiffre 110.490.1.
- Informatique : achat et entretien (110.311 et 315) : Une adaptation du parc informatique devra être faite avec des prestations supplémentaires afin d'élever le niveau de sécurité de notre informatique communale.
- 180.351 Participation déficit transports – Bassin 1 : L'augmentation par rapport à 2021 est essentiellement expliquée par le canton (Direction générale de la mobilité et des routes) une augmentation des cadences, une hausse du Fonds infrastructures et d'une diminution des recettes en raison du Covid, qui se reportera encore sur les comptes 2023.



## **2. Finances**

- 210.400 Impôt revenu personnel et impôt fortune : Etant donné les chiffres exceptionnels de 2020 et les bons chiffres de 2021, la Municipalité a augmenté (+5,5% : + CHF100'000.-, resp. +8% : + CHF 25'000.-) les prévisions de recettes de ces deux impôts par rapport au budget 2022.
- 210.404 Droits de mutation et 210.441 Impôts sur les gains immobiliers : Nette diminution projetée par rapport à 2022 et 2021 en raison d'une probable diminution du nombre de biens immobiliers vendus étant donné la forte remontée des taux hypothécaires. Les chiffres projetés pour 2023 sont très légèrement supérieurs à ceux des comptes 2020.
- 220.352 et 220.452 Péréquation directe : Charges de CHF 574'947.- prévues en 2023, soit assez similaires aux comptes 2020 qui étaient de CHF 542'717.-. A noter que la valeur du point d'impôt péréquatif pour 2023 est prévu à CHF 36'913.-, soit en diminution par rapport à 2022 et 2021 (CHF 39'253.- prévus pour 2022 et CHF 39'359.- en 2021) et en augmentation par rapport à 2020 (CHF 32'349.- en 2020).

## **3. Domaines et bâtiments**

- 35 Les amortissements du Petit collège, du bâtiment communal et des panneaux solaires ayant été complétés en 2021, ce sont CHF 124'380.- de charges en moins.
- 350.312 Une importante augmentation a été prévue pour les charges d'électricité et de chauffage en raison de la forte hausse des prix des énergies.
- 352.423 Les recettes prévues pour la location du refuge ont été revues à la hausse étant donné la bonne fréquentation constatée en 2022. Les chiffres ont été établis sur la base d'une projection de 140 locations en 2023.

## **4. Travaux**

- 450.352.1 Evacuation déchets végétaux : Nouvelle rubrique qui correspond à la facture du broyage et de l'évacuation des déchets végétaux. Auparavant, ce montant était intégré dans le poste 450.352 Enlèvement et destruction des déchets.
- 470.314 Entretien des cours d'eau et rives : Suite à la renaturation de l'Epna, il incombe à la Commune d'entretenir 2 fois par année les berges qui sont sur son territoire en aval de la route de la Grève (CHF 5'000.- budgétés pour ces travaux).

## **5. Instruction publique et culte**

- 510 et 520 Les chiffres sont en légère augmentation selon la projection faite pour le budget 2023. Cette hausse est la conséquence d'une probable augmentation du nombre d'enfants inscrits à l'école obligatoire et à une hausse du prix par élève selon les données reçues de l'Entente scolaire intercommunale.

## **6. Police**

- 610 Service de police : Une diminution prévue des coûts liés à la péréquation par rapport au budget 2020 nous permet de prévoir des charges de police très légèrement inférieures aux comptes 2021.

## **7. Sécurité sociale**

- 720.351 Participation à des charges cantonales : Les chiffres transmis par le Canton dans le cadre de la péréquation pour le budget 2023 sont 8,5% inférieurs à ceux du budget 2022 et 4% supérieurs à ceux des comptes 2021.



## 8. Services industriels

- 810.312 et 810.435 Achat et vente de l'eau : Une augmentation de 30 centimes du prix d'achat au m3 de l'eau (CHF 1,90 au lieu de CHF1,60) a été facturée à la Commune par la Sagenor le 1er janvier 2022. Cette augmentation sera répercutée aux consommateurs dès 2023.
- 810.331.10 Amortissement de la conduite du Montélaz étape 1. Cet amortissement est introduit pour la première fois en 2023, les comptes de la première étape devant être bouclés en 2022.

Etant donné les éléments susmentionnés, les résultats du budget 2023 par chapitre, amortissements compris, sont les suivants :

		<u>Charges</u>	<u>Revenus</u>
1. Administration :	CHF	511'450.--	
2. Finances :	CHF		1'971'700.--
3. Domaines et Bâtiments :	CHF		87'840.--
4. Travaux :	CHF	230'910.--	
5. Instruction publique et Cultes :	CHF	488'000.--	
6. Police :	CHF	159'800.--	
7. Sécurité sociale :	CHF	743'800.--	
8. Services industriels :	CHF		0.--
<b>Résultat total : Excédent de charges de</b>	<b>CHF</b>	<b>74'420.--</b>	

Etant donné ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil général de prendre l'arrêté suivant :

### LE CONSEIL GENERAL DE CHESEAUX-NOREAZ

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,  
vu le préavis municipal,  
entendu le rapport de la commission,

d é c i d e

Article premier: le budget présenté par la Municipalité pour l'année 2023 prévoyant :

Recettes	CHF	3'550'490.--
Charges	CHF	3'624'910.--
		-----
Soit un résultat net après amortissements de est adopté.	CHF	-74'420.--

la Syndique :

  
S. DI DARIO

LA MUNICIPALITE



La Secrétaire :

  
C. PEGUIRON